

EMPIRE VIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 4 janvier 2016

N° 2016-01

CATÉGORIE : IMPOSITION

DESTINATAIRES : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux

OBJET : Déclaration fiscale 2015 des titulaires de polices et saison des REER 2016

La présente circulaire d'information s'applique à tous les régimes de placement de l'Empire Vie.

Date limite pour les dépôts Les dépôts dans un régime enregistré reçus dans les soixante (60) premiers jours de 2016 sont déductibles du revenu imposable pour l'année d'imposition 2015 ou 2016. Nous remettrons un reçu aux fins de l'impôt. Ce feuillet indiquera que le dépôt a été effectué dans les 60 premiers jours de l'année. Cette année, la date limite pour un reçu aux fins de l'impôt 2015 est le **lundi 29 février 2016**.

Lignes directrices additionnelles de traitement FundSERV L'Empire Vie adhèrera aux lignes directrices du secteur sur le traitement normal pour les opérations du réseau FundSERV indiquées ci-dessous : il pourrait être difficile de traiter les ordres dans nos délais prescrits compte tenu du volume d'affaires de dernière minute.

Dans le cas des opérations qui ne peuvent être placées dans le délai prévu, mais qui sont admissibles à titre de cotisations effectuées au cours des 60 premiers jours, elles DOIVENT être traitées au plus tard à 16 h, le troisième jour ouvrable après la date limite de cotisation. **La date limite de traitement pour les opérations nécessitant un reçu de cotisation pour 2015 est le jeudi 3 mars 2016, au plus tard à 16 h.**

Cette initiative ne doit pas être considérée comme un report de la date limite de cotisation aux fins des reçus émis pour les 60 premiers jours, conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), ni comme un report de l'heure limite de 16 h, indiquée par le réseau FundSERV.

Vous devez envoyer immédiatement toutes les propositions de nouvelles affaires et tous les dépôts additionnels hors du réseau FundSERV recueillis au plus tard à la fin de la journée le **lundi 29 février 2016 à Empire Vie, 5900, rue Hurontario, bureau 100, Mississauga ON L5R 0E8**. Nous devons les recevoir en bonne et due forme au plus tard à **16 h, heure de l'Est, le jeudi 3 mars 2016** pour qu'ils soient admissibles à titre de cotisation REER pour l'année d'imposition 2015.

Date limite pour les prêts REER Nous devons recevoir toute proposition pour une police financée par un prêt, laquelle doit être signée au plus tard le **lundi 29 février 2016, à Empire Vie, 5900, rue Hurontario, bureau 100, Mississauga ON L5R 0E8** au plus tard à **16 h, heure de l'Est, le jeudi 3 mars 2016**.

L'heure limite pour soumettre une proposition de prêt REER sur support papier ou électronique est **16 h, heure de l'Est, le lundi 29 février 2016**. Toute proposition de prêt reçue par la suite ne pourra être admissible aux fins d'un reçu de cotisation pour 2015, quelle que soit la date à laquelle l'institution prêteuse a consenti le prêt.

Reçus aux fins de l'impôt **Régimes de placement administrés par Citi**

Nous posterons les reçus aux fins de l'impôt pour les dépôts effectués dans des contrats enregistrés du 3 mars 2015 au 31 décembre 2015 aux titulaires de contrats à compter de la semaine du 11 janvier 2016.

Nous imprimerons et posterons les reçus aux fins de l'impôt pour tout dépôt admissible à titre de « cotisation effectuée au cours des 60 premiers jours » versé dans un contrat enregistré avec l'avis de confirmation de l'opération.

Régimes de placement administrés par le siège social

Nous posterons les reçus aux fins de l'impôt pour tout dépôt effectué dans un contrat enregistré du 3 mars 2015 au 31 décembre 2015 aux titulaires de contrats à compter de la semaine du 11 janvier 2016.

Nous posterons les reçus aux fins de l'impôt pour tout dépôt effectué dans un régime enregistré en janvier 2016 à compter du 1^{er} février 2016. Nous posterons les reçus pour tout dépôt admissible à titre de « cotisation effectuée au cours des 60 premiers jours » chaque semaine.

Feuillets Vous trouverez ci-dessous une liste des divers types de feuillets d'impôt, ainsi qu'un calendrier de distribution. Veuillez attendre **après** la dernière date d'envoi avant de vous renseigner sur les feuillets d'impôt pour vos clients.

Lorsque vous demandez des renseignements ou des duplicatas de feuillets, il est important d'identifier correctement le type de feuillet auquel vous faites référence. La réponse à votre requête pourrait être retardée si un feuillet d'impôt est mal identifié.

Feuillet d'impôt	Objet	Dernière date d'envoi
T4A	Déclaration de revenus d'une rente et montant d'impôt retenu pour les résidents canadiens	Le 26 février
T4RSP	Déclaration de revenus d'un REER ou d'une rente enregistrée et montant d'impôt retenu pour les résidents canadiens	Le 26 février
T4RIF	Déclaration de revenus d'un FERR et montant d'impôt retenu pour les résidents canadiens	Le 26 février
Relevé 2	Déclaration de revenus correspondants pour les résidents du Québec lorsqu'un feuillet T4A, T4RSP ou T4RIF est émis	Le 26 février
T5	Déclaration de revenus accumulés, de gains sur disposition et d'intérêts sur participations pour les polices non enregistrées de résidents canadiens	Le 26 février
Relevé 3	Déclaration de revenus accumulés, de gains sur disposition et d'intérêts sur participations pour les polices non enregistrées de résidents québécois	Le 26 février
T3	Déclaration de revenus pour les polices de fonds distincts non enregistrées de résidents canadiens	Le 31 mars
Relevé 16	Déclaration de revenus pour les polices de fonds distincts non enregistrées de résidents québécois	Le 31 mars
NR4	Déclaration de revenus pour des polices de fonds distincts non enregistrées, revenus de rente pour des polices de non-résidents et revenus de REER et de FERR de non-résidents	Le 31 mars

Compétence **Michelle Chatten Fiedorec**, CPA, CA, directrice, Imposition
Jeannine Vasily, directrice, Opérations, Placements

